

République De Djibouti  
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Université De Djibouti

**LICENCE APPLIQUÉE**

**GRADE DE LICENCE**

Vu la loi n°151/AN/06/5ème L modifiant la Loi n°96/AN/00/4ème L portant orientation du système éducatif djiboutien ;  
Vu la loi n°149/AN/06/5ème L du 8 août 2006 portant création d'une catégorie d'établissements publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique ;  
Vu le décret n°2006-0009/PR/MENESUP portant création de l'Université de Djibouti (UD) ;  
Vu le décret n°2009-057/PR/MENESUP portant création des diplômes nationaux menant au grade de Licence Appliquée ;  
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé(e) a satisfait au contrôle des connaissances, des aptitudes et au stage prévus par les textes réglementaires ;

Le **Diplôme de la Licence Appliquée** Maintenance Industrielle, mention Bien

est décerné à **ABDILLAHI AHMED ASSOWEH** né(e) le 10 Décembre 1997 à ALI-SABIEH

à qui est conféré **le grade de Licence**, au titre de l'année universitaire 2018/2019.

Fait à Djibouti, le 12 Mars 2020

Le Président De L'université  
Dr Djama Mohamed Hassan

Le Ministre  
Dr Nabil Mohamed Ahmed